

Montréal, ce mardi 27 novembre 2018

Avis d'élection de l'AÉTÉLUQ

À l'attention des membres de l'AÉTÉLUQ,

Votre association étudiante est en élections! La période électorale a été ouverte le 9 octobre dernier par le conseil d'administration de l'AÉTÉLUQ (résolution CA-181009-07). Les postes en élection sont, pour un mandat d'une durée de deux ans:

- Secrétariat général
- Conseiller(ère) (2)

Être administrateur

À l'AÉTÉLUQ, être administrateur implique une disponibilité mensuelle variant entre quarante heures (présidence) et douze heures (conseiller). Comme administrateur, vous participerez aux rencontres du conseil et aux décisions, vous ferez des représentations internes et externes et vous contribuerez à l'avancée des projets selon le plan d'action adopté par les membres en assemblée générale.

Le poste d'administrateur à l'AÉTÉLUQ est considéré comme une charge ou une fonction. C'est un beau défi qui demande d'être autonome, proactif, de travailler en collégialité et qui peut être très avantageux dans votre cheminement professionnel. Une allocation ainsi qu'une indemnité pour les déplacements et les repas sont prévues dans la [Politique d'allocation et de remboursement des dépenses](#). L'administrateur ou l'administratrice doivent également respecter en tout temps le [Code de déontologie](#).

Candidature

Pour pouvoir poser sa candidature sur le conseil d'administration, il faut remplir les deux conditions prescrites par article 4.7 des [Règlements généraux](#):

- Être membre de l'association au moment du dépôt de la candidature;
- Avoir été membre de l'association au cours des huit (8) derniers mois.

Pour poser votre candidature, vous devez formuler votre intention par écrit à la présidence d'élection à candidatures@aeteluq.org. Cette intention doit être accompagnée et contenir l'ensemble des informations suivantes, tel que prescrit par l'article 2.4.2 de la [Politique électorale](#):

- Nom et prénom;
- Signature de la personne candidate;
- Poste visé par la candidature;
- Numéro étudiant composé de huit (8) chiffres;
- Programme d'étude;
- Code permanent;

- G. Courriel et numéro de téléphone;
- H. Lettre d'intention;
- I. Tout document ou toute information exigée par le président d'élection afin de valider l'éligibilité du candidat ou mener à bien une des fins électorales.

Calendrier électoral

Plusieurs dates sont à retenir. Premièrement, vous avez jusqu'au 7 janvier 2019 pour déposer votre candidature. Vous disposerez de 48 heures pour compléter votre dossier de candidature, sur avis de la présidence d'élection. Les candidatures retenues seront communiquées aux membres le 10 janvier 2019. La campagne électorale se déroulera entre le 11 et le 29 janvier 2018. Une période de vote par anticipation aura lieu, mais l'élection aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle le 30 janvier 2019.

Le comité électoral 2019 de l'AÉTÉLUQ

Guillaume Rousseau, président d'élection

Francis Bouchard, secrétaire d'élection